

# Règlement de Course

## 2024 Beachcomber Trail

### 65KM /25KM /10KM

## 1. ORGANISATION

1.1 BEACHCOMBER RESORTS & HOTELS<sup>1</sup> est l'organisateur du Beachcomber Trail®, qui se tiendra le 28 juillet 2024 à l'île Maurice et qui inclut le Trail du Sud Sauvage®, le Trail du Nautil® et le Trail du Souffleur®.

## 2. ÉPREUVES

2.1 Le Beachcomber Trail® est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers au sein de l'île Maurice. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

- Le Trail du Sud Sauvage® : 65km pour environ 2300 m de dénivelé cumulé, au départ du Chassé de Case Noyale, en semi-autonomie et en 15 heures maximum.

**Cette course est inscrite au calendrier du *International Trail Running Association* ("ITRA").**

- Le Trail du Nautil® [l'usine d'Union – le Souffleur – Plage du Shandrani] : 25 km pour environ 500 m de dénivelé cumulé en semi-autonomie et en 7 heures maximum.
- **Cette course est inscrite au calendrier ITRA.**
- Le Trail du Souffleur® [Bordure littorale Est]: environ 10 km pour environ 100 m de dénivelé cumulé, en semi-autonomie et en 5 heures maximum.

## 3. PARTICIPATION

3.1 Nous rappelons aux participants que pour participer aux épreuves, il est indispensable :

- (i) d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela.
- (ii) d'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment

---

<sup>1</sup> Dénomination opérant sous New Mauritius Hotels Limited.

- (iii) de savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude maximale de 824 m (nuit, vent, froid, brouillard, pluie) et de l'hiver austral.
- (iv) de savoir gérer, y compris en cas de d'isolement, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- (v) d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes et que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

3.2 La participation à d'autres courses est fortement conseillée pour acquérir cette expérience.

3.3 Les deux courses (65 km et 25 km) sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, âgés de 18 à 70 ans (catégories espoir à vétéran), licenciée ou non.

3.4 L'épreuve du 10 km, à vocation plus familiale, est ouverte à toute personne, homme, femme ou enfants, âgée de 12 à 70 ans. Il est ici rappelé qu'une autorisation parentale est obligatoire pour ceux âgés de moins de 18 ans.

#### **4. SEMI-AUTONOMIE**

4.1 Le principe de course individuelle en semi-autonomie est essentielle.

4.2 La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...).

4.3 Ce principe implique en particulier les consignes suivantes :

- (i) Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe ÉQUIPEMENT). Il transporte ce matériel dans son sac de course personnel. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur est requis de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course, pour des raisons de santé et sécurité.
- (ii) Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate (pas de boissons énergétiques) pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de

ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

- (vi) Une assistance personnelle familiale est tolérée exclusivement sur certains points de ravitaillement, tel que spécifié plus bas, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage et à l'appréciation du chef de poste. Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres. Toute assistance professionnelle (team ou entraîneur professionnel, médecin ou autres professions médicales ou paramédicales...) est strictement interdite.
- (iv) Le reste du poste de ravitaillement est strictement réservé aux coureurs. Vous devez obligatoirement suivre le parcours prévu à l'intérieur du poste de ravitaillement même si vous ne voulez pas vous y arrêter.

4.4 Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou une partie de la course par une personne non inscrite, hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement.

4.5 L'assistance personnelle est tolérée sur les postes suivants :

- Le Trail du Sud Sauvage® : Case Noyale, Les Gorges de la Rivière Noire, Alexandra Falls, Rochester Falls ou Le Refuge.

Elle est interdite sur les autres postes de ravitaillement ainsi que sur tous les autres points du parcours.

## **5. CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Nous rappelons aux participants que, concernant les épreuves du 65 km et 25 km, chaque concurrent devra être muni d'un certificat médical portant la mention ci-dessous, tel qu'il a été soumis lors de l'inscription sur la plateforme de ROAG:

*'ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course en montagne, en compétition'.*

Les enfants mineurs devront en outre être en possession d'une autorisation parentale, les autorisant expressément à participer au Trail du Souffleur®.

## **6. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE**

La participation au Beachcomber Trail® entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement de course et des termes et conditions de participation de la course, consultables sur [www.beachcomber-events.com](http://www.beachcomber-events.com)

## **7. NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS**

- 100 participants pour les 65 km

- 200 participants pour les 25 km
- 700 participants pour les 10 Km

## **8. ÉQUIPEMENT**

Lors de la participation aux épreuves, un kit de matériel obligatoire est requis.

Cependant il est important de noter qu'il s'agit d'un minimum vital que chaque trailler doit adapter en fonction de ses propres capacités. Il est particulièrement important de choisir des vêtements qui offrent une bonne protection contre le froid, le vent et la pluie en montagne la nuit, garantissant ainsi une meilleure sécurité et de meilleures performances, plutôt que de choisir les vêtements les plus légers possible pour économiser quelques grammes.

## **9. T SHIRT**

Les coureurs, ne sont pas autorisés à porter un Tee-shirt ou débardeur autre que celui fourni par l'organisation, au départ et à l'arrivée. Hors de ces portions de l'épreuve, les concurrents sont autorisés à porter tee-shirt ou débardeur de leurs choix.

## **10. EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES**

Les équipements obligatoires sont requis pour la sécurité personnelle des participants et aucune dérogation ne sera faite au cas où les équipements ne sont pas complets comme requis ci-dessous. À défaut d'avoir les équipements obligatoires au complet, entraînera la disqualification du participant.

### **10.1 Trail du Sud Sauvage 65 km**

Un sac de course pouvant contenir : une lampe frontale, piles de rechange, une couverture de survie, une réserve d'eau d'un litre minimum, un sifflet, une réserve alimentaire, un gobelet, un téléphone portable et surtout présenter son dossard à tous les postes de contrôle.

### **10.2 Trail du Nautile 25 km**

Un sac de course pouvant contenir : une réserve d'eau d'un litre minimum, un sifflet, une réserve alimentaire, un gobelet, un téléphone portable et surtout présenter son dossard à tous les postes de contrôle.

## **11. DOSSARDS :**

11.1 Leur remise s'effectuera le mercredi 24 juillet 2024 entre 10h00 et 17h00, au siège social de Beachcomber, route du jardin botanique, Curepipe, et, pour les résidents, au SHANDRANI BEACHCOMBER RESORT & SPA. L'heure et le lieu seront

communiqués ultérieurement. Les concurrents ne logeant pas à l'hôtel SHANDRANI BEACHCOMBER RESORT & SPA sont priés de prendre contact avec le comité organisateur à l'adresse e-mail suivante : [alacoste@beachcomber.com](mailto:alacoste@beachcomber.com)

10.2 Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur/parent sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photo.

11.3 Le dossard devra être porté sur la poitrine ou le ventre et devra être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

11.4 Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes bus et aires de ravitaillement. Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon il est désactivé.

## **12. POINTAGE ÉLECTRONIQUE**

Le pointage électronique s'effectue au moyen d'une puce électronique insérée au dossard. Vous devrez présenter votre dossard du départ à l'arrivée.

En cas d'abandon, présentez le dossard et la puce au comité organisateur pour invalider ceux-ci.

Le défaut de présentation de la puce implique l'immédiate exclusion de la course.

## **13. LE DÉPART ET LES POINTAGES ÉLECTRONIQUES**

13.1 Vérification des sacs dans les zones de départ qui doivent contenir tout le matériel obligatoire prévu au présent règlement pour les trail suivants, Le Trail du Sud Sauvage® et Le Trail du Nautil® .

13.2 Pointage électronique, surtout ne pas l'oublier à chaque départ. C'est la preuve que vous avez bien pris le départ.

## **14. TRANSPORT DES CONCURRENTS**

14.1 Pour les résidents du SHANDRANI BEACHCOMBER RESORT & SPA

- Des bus seront mis à disposition sur les 3 courses (65 km, 25 km et 10 km), pour acheminer les coureurs sur les différents lieux de départ. Les coureurs ayant souscrit au pack hébergement proposé par Le Beachcomber Trail® et logés au SHANDRANI BEACHCOMBER RESORT & SPA.

#### 14.2 Pour les non-residents du SHANDRANI BEACHCOMBER RESORT & SPA

- Les transferts aux lieux de départ des 2 courses (65 km et 25 km) sont optionnels.  
Le coureur doit payer sa place directement sur place le matin de la course.

#### 14.3 Pour les participants au 10 km

- Le transfert en navette vers le lieu de départ est obligatoire et inclus dans le prix de la course.

### **15. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE**

15.1 Des postes de secours sont implantés sur divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le Poste de contrôle (PC) de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves.

15.2 Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

15.3 Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours ;
- en appelant le PC Course (N° FIGURANT SUR LE DOSSARD) ;
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

15.4 Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

15.5 N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

15.6 Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

15.7 Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

15.8 En cas d'impossibilité de joindre le PC Course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours mauriciens (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone de réception réseau autorisant les « urgences seulement »). Nous vous invitons à garder dans vos contacts les numéros d'urgence nationales suivants :

- Police : 999 ou 112
- SAMU : 114
- Pompiers : 115

15.9 Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

## **16. POSTE DE CONTRÔLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENT**

16.1 Chaque coureur sera muni de puces électroniques fixées au dossard. Les coureurs n'ayant pas en permanence leurs puces seront pénalisés.

16.2 Un contrôle est effectué à l'arrivée à tout poste de secours ou de ravitaillement.

16.3 Des postes de contrôle inopinés sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

16.4 Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

16.5 Le guide de la course et les pages dédiées du site internet, dès publication, identifieront la liste précise des points de ravitaillement.

16.6 Différents postes de ravitaillement seront répartis sur l'ensemble du parcours, avec des provisions telles que de l'eau, des boissons non alcoolisées, du café, du thé, de la soupe, des pâtisseries, du pain, du jambon et du poulet (liste non exhaustive).

16.7 Certains postes pourraient servir des repas chauds (riz ou pâtes/poulet ou autres).

16.8 Un repas d'après course est servi à l'arrivée, au SHANDRANI BEACHCOMBER RESORT & SPA pour Le Beachcomber Trail® 65 km, 25 km et 10 km.

16.9 Afin d'éviter le gaspillage de gobelets en plastique jetables sur la course, chaque coureur doit se munir d'un gobelet d'une contenance minimale de 15 cl. Attention, les bidons ne sont pas des gobelets.

16.10 Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

16.11 Il est interdit aux compétiteurs de se faire ravitailler en dehors de ces points.

## **17. TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES**

17.1 Pour rappel le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé comme suit :

- Le Trail du Sud Sauvage® 65 km: 15 heures
- Le Trail du Nautil® 25 km : 7 heures
- Le Trail du Souffleur® 10 km : 5 heures

17.2 Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront définies et communiquées lors du briefing.

17.3 Attention, il convient cependant de prendre en compte dès à présent un impératif d'horaire sur le tracé du 65 km.

17.4 Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée, précisée lors du briefing (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

17.5 Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

17.6 En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

## **18. ABANDON ET RAPATRIEMENT**

18.1 Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner la course ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

18.2 Le coureur conserve son dossard invalidé car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, endroit de repos...

18.3 Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste, en fonction des règles générales suivantes :

(i) Des véhicules seront disponibles au départ de certains postes de ravitaillement signalés par un pictogramme «bus» sur les cartes des parcours afin de rapatrier au SHANDRANI BEACHCOMBER RESORT & SPA les coureurs ayant abandonné la course.

(ii) Les coureurs qui abandonnent la course sur un autre poste de secours ou de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'évacuation doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche.

(iii) En ce qui concerne les postes de ravitaillement ou de secours accessibles en voiture ou 4x4:

- Lors de la fermeture du poste, l'organisation peut, dans la mesure des moyens disponibles, rapatrier les coureurs ayant abandonné et étant encore présents sur le poste.
- En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles. En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste.
- Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les fermes (serre-files), ce sont ces derniers qui invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

18.4 Les postes accessibles aux accompagnateurs :

- Les Gorges de la Rivière Noire
- Alexandra Falls
- Rochester Falls

18.5 En cas d'abandon ou arrêt par le médecin et/ou directeur de course, le coureur devra obligatoirement remettre son dossard au poste de contrôle le plus proche ou, à défaut, au poste de ravitaillement ou contacter l'organisation par téléphone.

## **19. BALISAGE**

19.1 Pour une meilleure vision de l'itinéraire, des rubalises avec bandes réfléchissantes seront disposées de façon rapprochée, tout au long des itinéraires, afférents aux 3 courses.

ATTENTION : si vous n'en voyez plus après 50 mètres, rebroussez chemin !

19.2 Par respect pour l'environnement, du matériel respectueux de celui-ci sera utilisé sur les sentiers.

19.3 Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

## **20. ARRIVÉE**

Tous les coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée recevront une médaille finisher.

## **21. PÉNALISATION - DISQUALIFICATION**

21.1 Des commissaires de course présents sur le parcours et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (\*) une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

- (i) MANQUEMENT AU RÈGLEMENT PÉNALISATION (\*) – DISQUALIFICATION
- (ii) Coupe représentant un raccourci important : pénalité 2 heures
- (iii) Coupe ne représentant pas un raccourci important mais effectuée hors de tout sentier ou via un raccourci fermé : pénalité 1 heure
- (iv) Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage : pénalité 2 heures
- (v) Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) : pénalité 2 heures.
- (vi) Non-assistance à une personne en difficulté : pénalité 2 heures
- (vii) Assistance en dehors des zones autorisées : pénalité 1 heure
- (viii) Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement : pénalité 1/2 d'heure
- (ix) Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...) : Disqualification immédiate
- (x) Défaut de dossard visible : pénalité ¼ d'heure
- (xi) Port du dossard non conforme : pénalité ¼ d'heure (durant laquelle le coureur remet son dossard de manière conforme)
- (xii) Utilisation de bâtons avec pointes protégées ou non protégées : disqualification
- (xiii) Absence d'une puce électronique : selon la décision du jury de course

(xiv) Absence de passage à un point de contrôle : selon la décision du jury de course

(xv) Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste : disqualification

(xvi) Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite : disqualification

(\*) Les pénalités de ¼ heure ou d'une heure/2 heures sont applicables immédiatement, c'est-à-dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité.

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

## **22. RÉCLAMATIONS**

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course au SHANDRANI BEACHCOMBER RESORT & SPA, dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

## **23. JURY D'ÉPREUVE**

Il se compose :

- du Directeur de course
- d'un représentant des coureurs
- et toutes personnes choisies pour leurs compétences par le Directeur de course

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

## **24. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES / ANNULATION DE LA COURSE**

Il est ici rappelé que l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie en altitude, fort risque orageux...), le départ peut être reporté de quelques heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.